

Salon ^{du} mieux-vivre

FRIBOURG Forum 8 - 10 novembre 19 Sagesse des Arbres 110 exposants • 105 conférences

Salons du mieux-vivre

Administration:

Athénaïs Clément 12 • CH - 1700 Fribourg

Manifestation à Fribourg:

Forum Fribourg

rte du Lac 12 • CH - 1700 Fribourg

Tél. : +41 (0)79 366 3884

www.mieux-vivre.ch

accueil@mieux-vivre.ch

Salon de Fribourg:

8 - 10 novembre 2019

Vendredi 14h00 - 20h00

Samedi 10h00 - 20h00

Dimanche 10h00 - 18h00

2020:

- Saignélégier: 27 au 29 mars



Ce qu'il faut savoir:

- En tant qu'exposant et/ou conférencier, vous allez être inscrit dans notre catalogue tiré à 65'000 exemplaires ainsi que sur notre site internet avec un lien direct sur votre propre site le cas échéant.
- le contrat d'exposant commercial - type B - inclut une conférence dans une salle de 50 places, dans la mesure des places disponibles.

* Paiement à 10 jours dès réception de la facture (courant août)

Fribourg, avril 2019

Madame, Monsieur,

C'est avec un très grand plaisir que nous vous annonçons la **20e édition** du Salon, du **8 au 10 novembre 2019** et que nous vous proposons d'y participer!

Le thème de cette 20e édition:

Sagesse des Arbres !

Les arbres seront nos invités de cette 20e édition.

De tous les végétaux présents sur terre, je pense que l'arbre est celui qui est le plus proche de nous par sa forme. Il présente des racines profondément ancrées dans le sol, des branches tournées vers le ciel et un tronc qui maintient la verticalité et relie les racines aux branches. Ne sommes-nous pas sensés être pareils, nous êtres humains? Des êtres avec les pieds bien posés sur terre, la tête dans les étoiles et la colonne vertébrale qui sert de lien entre les deux, reliant ainsi le ciel et la terre? Ne sommes-nous pas des êtres magiques incarnés sur terre pour une cause plus grande que celle de notre petite personne?

Joëlle Chautems in Agenda lunaire pratique 2019 p. 41

Pour toutes questions, merci de contacter André Dunand

Tél.: +41 79 366 3884 • Courriel: accueil@mieux-vivre.ch

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations et vous souhaitons réussite et succès pour vous et votre entreprise dans la sérénité et la détermination!

Pour le comité


André Dunand

Inscription / Contrat

Le contrat suivant est conclu entre l'organisateur «l'Association Les Salons du mieux-vivre» et l'Entreprise mentionnée ci-dessous. L'Entreprise confirme par sa signature avoir reçu et pris connaissance des conditions générales de la manifestation et les considère comme partie intégrante du présent contrat. Elle s'engage à participer à la manifestation et reconnaît toutes les directives et décisions prises par l'organisation. Ce présent contrat est conclu sous réserve de l'alinéa 2 du règlement de la manifestation. Tous les prix s'entendent TVA incluse.



Exposant principal / Conférencier

Co-exposant

Entreprise		
Responsable		
Adresse		
NPA, Lieu		
Téléphone		
Portable		
eMail		
Internet		

A) Stands NC : non commerciaux - thérapeute (!! seuls les stands en couleur sont libres !!):

Il s'agit des stands ♦ entourés de parois sur 3 côtés. Leur surface est de 4m². Sur ces stands, toute vente est strictement **interdite**. **Prix du stand: CHF 585.- TTC + Inscription Exposant seul CHF 90.- TTC; par co-exposant: CHF 90.- TTC (matériel cf point E)** Veuillez indiquer ci-dessous le numéro de stand choisi:

Choix 1* : no								Choix 2 (réserve)* : no						
---------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------	--	--	--	--	--	--

B) Stands commerciaux (!! seuls les stands en couleur sont libres !!):

Coûts:

- **Taxe d'inscription: Exposant seul CHF 360.- TTC; par co-exposant: CHF 360.- TTC**
- Prix des stands type A ♦ (6m² avec parois): CHF 850.- TTC
- Prix des stands type B ♦ (6m² avec parois et 2 côtés ouverts): CHF 1'020.- TTC
- Prix des stands type B1 ♦ (8m² avec parois et 2 côtés ouverts): CHF 1'360.- TTC
- Prix des stands type C ♦ (8m² 3 côtés ouverts, avec parois): CHF 1'632.- TTC

NB: n'hésitez pas à nous contacter si vous désirez des m² supplémentaires, nous vous préparons volontiers une offre

Veuillez indiquer ci-dessous le numéro et la/les lettre/s du stand choisi:

Choix 1* : no + lettre(s)										Choix 2 (réserve)* : no + lettre(s)						
---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Une conférence est incluse dans le prix (uniquement pour les stands commerciaux, point B, si disponible). Pour une 2e conférence, le prix est de CHF 216.- TTC. Merci de remplir le formulaire ad hoc (page 5/8) et de nous le retourner avant le 6 septembre!

C) Mini-stands commerciaux (MS) (!! seuls les stands en couleur sont libres !!):

Il s'agit des stands portant les lettres MS ♦. Ces stands sont loués **avec parois**. (pour le matériel voir le point E)

Coûts:

- Taxe d'inscription: Exposant CHF 110.- TTC; co-exposant CHF 110.- TTC
- Prix de location des stands: CHF 700.- TTC
- Prix de location des stands MS B ♦ (4m² avec 2 côtés ouverts): CHF 850.00 TTC

Veuillez indiquer ci-dessous le numéro de stand choisi:

Choix 1* : no + lettre(s)										Choix 2 (réserve)* : no + lettre(s)						
---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------	--	--	--	--	--	--

* **Remarque, procédure d'attribution des stands:** Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Si, dans l'espace de 2 jours, pour un même stand, 2 réservations ou plus nous parviennent, nous prendrons contact avec les personnes intéressées pour trouver un arrangement. Si aucun arrangement n'est trouvé, le Comité du Salon décidera seul de l'attribution du stand. Dans les colonnes centrales, les stands peuvent être réservés traversants, donc avec accès sur 2 couloirs.

D) Stands bio :

Surface de 6m² (3 x 2), sans matériel (voir point E pour le matériel)

Prix du stand: CHF 270.- TTC + Inscription CHF 50.- TTC (plan sur demande)



Nous nous inscrivons pour un stand bio (cochez ci-contre):	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

E) Matériel supplémentaire:

Désignation	Prix unitaire	Commande	Prix TTC
Table 160 x 80 cm.	Fr. 44.- TTC la pièce	Quantité:	
Chaise en bois	Fr. 13.- TTC la pièce	Quantité:	
Spot de 100 W	Fr. 30.- TTC la pièce	Quantité:	
		Total TTC	

F) Thématique.s abordée.s / marchandise, produits exposés:

Chaque exposant est tenu d'indiquer ci-après la thématique.s qu'il présentera.

De même, chaque exposant est tenu d'indiquer ci-après l'ensemble des articles et/ou produits qu'il exposera (si nécessaire, prière d'utiliser une feuille annexe). L'exposant fournira également des catalogues, prospectus ou étiquettes des articles et/ou produits. Si l'exposant souhaite ajouter d'autres articles avant l'ouverture de l'exposition, il en avertira le comité en lui adressant une liste complémentaire. Tout produit ou article n'ayant pas été annoncé ou n'ayant pas reçu l'autorisation du comité ne pourra pas être exposé aux Salons du mieux-vivre de Fribourg. En cas de non respect de ces dispositions, le comité de l'Association se réserve le droit de demander à l'exposant (ou co-exposant) de retirer de son stand les articles et/ou produits non autorisés. Pour les stands bio, l'exposant susmentionné certifie que les articles et/ou produits exposés aux Salons du mieux-vivre sont conformes aux indications données et que leur fabrication, leur conditionnement et leur publicité sont en accord avec BIO SUISSE et les législations en vigueur.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





VOS TALENTS MERITENT D'ÊTRE CONNUS

G) Mettez vos talents en valeur en réalisant une vidéo de qualité avec Gwennoline TV.

La vidéo vous est envoyée en qualité HD et sera publiée sur nos réseaux.

Prix exposant ou conférencier: CHF 50.- TTC; autre CHF 150.- TTC

() Je m'inscris

Jour souhaité: *	ve.		sa.		di.	
------------------	-----	--	-----	--	-----	--

H) Inscription dans le catalogue (Programme) et sur le site internet (pour exposant):

Votre raison sociale est d'office inscrite dans le catalogue des exposants ainsi que sur le site Internet mieux-vivre.ch
Sous quelle lettre désirez-vous être référencé dans ces deux médias (cochez svp):

- A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z

NB: Vous pouvez être référencé sous 2 lettres ou plus, la plus-value est de CHF 50.- TTC par lettre dès la 2e lettre.

I) Conférence: remplissez le formulaire: www.mieux-vivre.ch/contratFR *

Merci de nous envoyer (par courrier ou par courriel) le/s texte/s, accompagné/s d'une photo, **au plus tard le 6 septembre! Durée de la conférence: 55 minutes**

Tarif par conférence: Exposant* *: CHF 216.- TTC / Non Exposant: CHF 250.- TTC / **Beamer** (CHF 30.- TTC)

* *: Pour les personnes signant un contrat commercial (p. 2 pt B), la 1ère conférence est gratuite (si place disponible)!

Titre de la conférence 1:

Conseil: pensez à un titre court et le plus évocateur possible (max. 80 caractères, espaces compris)!

Jour souhaité: *	ve.		sa.		di.	
------------------	-----	--	-----	--	-----	--

Les salles sont équipées d'un retro-projecteur et d'un écran. **Avez-vous besoin d'un beamer** (CHF 30.- TTC): Oui / Non

Développement (ces informations seront publiées sur le site internet):

Merci d'envoyer le texte résumant votre conférence par courriel:

accueil@mieux-vivre.ch. Délai: 6 septembre.

Titre de la conférence 2:

Conseil: pensez à un titre court et le plus évocateur possible (max. 80 caractères, espaces compris)!

Jour souhaité: *	ve.		sa.		di.	
------------------	-----	--	-----	--	-----	--

Les salles sont équipées d'un retro-projecteur et d'un écran. **Avez-vous besoin d'un beamer** (CHF 40.- TTC): Oui / Non

Développement (ces informations seront publiées sur le site internet):

Merci d'envoyer le texte résumant votre conférence par courriel à:

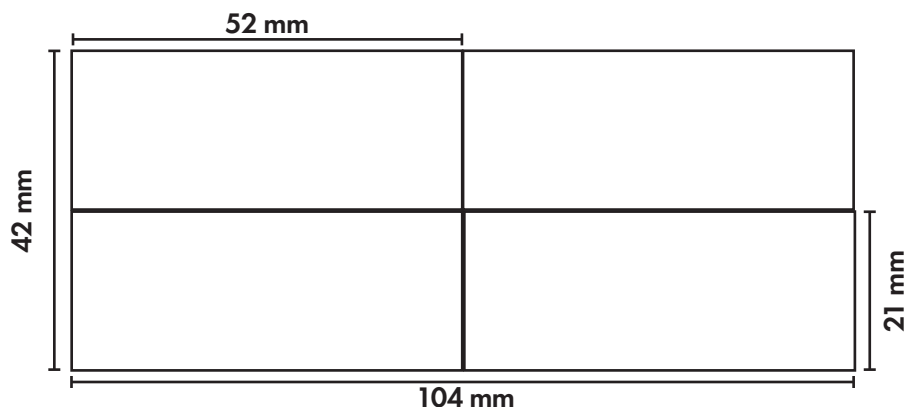
accueil@mieux-vivre.ch. Délai: 6 septembre.

J) Espaces publicitaires:

Le programme du Salon sera imprimé à 65'000 exemplaires, dont 60'000 encartés dans La Liberté et dans La Gruyère vous assurant 92'000 lecteurs!, selon l'Institut indépendant REMP). Vos documents doivent être livrés aux dimensions finales, en haute résolution (150 dpi ou plus), en quadrichromie et en pdf ou eps.

Plus-value: saisie de texte: Fr. 40.- TTC; Scan logo ou photo: Fr. 30.- TTC / élément; Mise en page: Fr. 70.- TTC.

Format L x H	Prix exposant	Texte + Logo et photo	Prix non exposant	Texte + Logo et photo
A: 52 mm x 21 mm	200.- TTC		270.- TTC	
B: 104x21 / 52x42	260.- TTC		330.- TTC	
C: 208x21 / 104x42	560.- TTC		740.- TTC	
D: 208 x 42 mm	890.- TTC		1100.- TTC	



Ces surfaces sont modulables!
Rappel: Impression: 65'000
Lecteurs La Liberté: 92'000

Site internet: bandeau publicitaire: dimension 185 x 185 px., format gif ou jpg.

Forfait pour un mois: () d'avril à août 2019: Fr. 100.- TTC;

() de septembre à octobre 2019: Fr. 200.- TTC;

() novembre 2019: Fr. 300 TTC;

() décembre 2019, janvier, février, mars 2020: Fr. 60.00 TTC.

S'il y a plusieurs bannières, elles fonctionneront en alternance. Cochez (X) la période!

Boutique virtuelle (pour les exposants au Salon de Fribourg): une boutique en ligne a été installée sur notre site. Si vous désirez profiter de cette vitrine pour vendre vos produits, n'hésitez pas à nous contacter! Conditions: stockage et envoi par vos soins, commission: 5% TTC (détails sur notre site)

Formule proposée pour location

Salle d'exposition fermée, éclairée et chauffée; 1 place de parc par stand.

Tous frais de nettoyage et élimination des déchets inclus.

Conditions d'admission, signature:

La signature ci-dessous concerne tous les points de ce document, règlement y compris. L'exposant susmentionné certifie que les articles et/ou produits exposés au Salon du mieux-vivre sont conformes aux indications données et que leur fabrication, leur conditionnement et leur publicité sont en accord avec les législations en vigueur.

Conditions de paiement: Toutes les factures sont payables à 10 jours.

La TVA est incluse dans les prix.

Info: une caution de CHF 150.- sera facturée à tous les exposants. Elle ne sera remboursée que si le stand est rendu vide (sans déchets) en état initial (parois intactes) et si le stand est occupé en permanence jusqu'à la fermeture dimanche 18h00. L'exposant.e devra également, à chaque manifestation, compléter l'e-formulaire

Pour que votre nom, votre raison sociale, votre publicité soient publiés dans notre catalogue, toutes les informations doivent nous parvenir avant le 6 septembre!

Lieu et date

Entreprise et signature du responsable

.....

.....

Déclaration des secteurs pour les exposants (maximum 3)

- Habitat et santé
- Guérir
- Alimentation
- Textiles naturels
- Soins corporels
- Energie
- Agriculture
- Produits écologiques
- Chanvre
- Forme physique / Bien-être
- Médecine traditionnelle
- Médecine naturelle
- Prévention et réadaptation
- Sciences et recherches
- Médecine sportive
- Ecologie
- Thermalisme
- Centre thérapeutique
- Sciences-frontières
- Famille
- Voyage
- Autre:

Laisser vide merci

Charte

QUALITE • RESPECT

des Salons du mieux-vivre de Fribourg et de Saignelégier

En qualité:

- de membre de l'organisation des Salons
- de membre du staff
- d'exposant
- de conférencier
- de prestataire



je m'engage à

- respecter toutes les personnes avec lesquelles je serai en contact durant la manifestation, et moi-même
- respecter la confidentialité et la vie privée des visiteurs, c'est-à-dire à ne divulguer aucune des informations qui pourront m'être confiées
- fournir la meilleure qualité de pratique possible, au meilleur niveau de mes connaissances
- rester centré sur la demande spécifique du client et non sur mon propre désir d'intervention ou de résultat
- rester attentif à ce qu'il y a de digne, de respectable et d'unique en chacun
- ne pas juger, critiquer le visiteur
- ne pas quitter le visiteur ou l'auditeur sur une incompréhension, une frustration
- informer chaque client que tout contrat passé durant le salon est irrévocable
- respecter les horaires, le matériel, les lieux de la manifestation
- avoir une attitude respectueuse de l'environnement

Nom:

Prénom:

Lieu, date:

Signature:

NB: pour une question de fluidité du texte, les termes sont au masculin.

Administration:

Salons du Mieux-Vivre • rte Athénaïs Clément 12 • CH - 1700 Fribourg
www.mieux-vivre.ch • accueil@mieux-vivre.ch

Salon de Fribourg • Salon de Saignelégier

© Salons du mieux-vivre

Règlement pour les exposants des Salons du mieux-vivre

1. Organisation

Le salon international du mieux-vivre, de la santé et de la prévention, est organisé par l'Association Les Salons du mieux-vivre de Fribourg. L'Association est responsable de tous les aspects financiers de ce salon.

2. Conditions d'admission

Les entreprises concernées sont celles dont les buts correspondent aux secteurs des Salons du mieux-vivre et dont les critères de sélection sont remplis. Le formulaire d'inscription, dûment rempli, daté et signé, prend valeur de contrat lorsqu'il est enregistré et confirmé par écrit à l'exposant. Le Comité se réserve le droit de refuser l'admission d'exposants utilisant des méthodes commerciales contraires aux règles usuelles de la profession ou ayant fait l'objet de plaintes fondées de la part du public. La propagande politique ou religieuse est interdite sous quelque forme que ce soit. L'organisation Les Salons du mieux-vivre a seule qualité pour statuer sur l'admission des exposants, des produits et la répartition des stands; elle n'a pas à motiver ses décisions.

2.1. Co-exposant

L'admission d'un co-exposant nécessite une inscription complémentaire. Chaque co-exposant doit s'acquitter d'une taxe d'inscription. L'exposant détenteur du stand répond du paiement de la ou des taxes de co-exposants et de la bonne tenue du stand.

2.2. Publicité pour une société tierce

La publicité pour des entreprises qui n'exposent pas est soumise à facturation. Si une raison sociale supplémentaire est affichée sur le stand (par ex. fournisseur) une taxe d'inscription supplémentaire, équivalente à la taxe de co-exposant, sera perçue.

3. Attribution des stands

L'attribution définitive d'un stand est de l'autorité exclusive de l'organisation des Salons du mieux-vivre.

4. Conditions de paiement/Facturation

En même temps que la confirmation d'admission, l'exposant recevra la facture pour les frais d'inscription et les frais de location. Toutes les factures doivent être payées impérativement à 10 jours. Sur demande, le paiement peut se faire en 2 temps (inscription - stand, matériel, ...). Les factures émises durant les 30 jours qui précèdent une manifestation sont payables en une fois au comptant.

4.1 En cas de non-respect du paiement des factures établies, l'Association Les Salons du mieux-vivre interdira à l'exposant l'exploitation de son stand. Cet exposant n'est cependant pas pour autant libéré de ses engagements. Il reste redevable de la finance d'inscription, de la location de l'emplacement ou du stand aménagé, du coût d'installations commandées par lui, ainsi que des publicités déjà réalisées. L'article 2.1 reste valide et exécutable.

4.2 Les intérêts de retard sur factures non payées seront facturés au taux de 9%. Les rappels seront facturés à raison de CHF 20.- par rappel

5. Rupture de contrat

Les entreprises et personnes individuelles qui se sont inscrites par écrit, par email, par téléphone, verbalement ou via le formulaire électronique ne peuvent rompre le contrat sans dédommagement. Le contrat prend effet à sa signature, respectivement son envoi, et vaut jusqu'à la conclusion de la manifestation (montage et démontage compris).

Si le contractant ne remplit pas ses devoirs ou souhaite se retirer, les règles suivantes s'appliquent:

- jusqu'à 6 mois avant le début de la manifestation: 20% du prix
- jusqu'à 3 mois avant le début de la manifestation: 50% du prix
- moins de 3 mois avant le début de la manifestation: 100% du prix.

6. Droit de l'organisateur

L'organisation Les Salons du mieux-vivre est seule maître des lieux de la manifestation et elle détermine la réglementation concernant le montage, le démontage, le rangement des stands. La direction de l'organisation ainsi que ses employés sont en droit de donner des instructions.

Les exposants sont dans l'obligation de transmettre toutes les instructions des organisateurs à leurs employés ou co-exposants.

7. Produits mis en vente, affichage des prix et règles de vente

L'organisateur peut exiger d'un exposant qu'il retire certains produits de son stand.

Les exposants commerciaux sont libres dans l'établissement de leur politique de prix. En ce qui concerne toute vente de marchandise ou de prestation, l'exposant doit s'en tenir à la règle de l'expression préalable, claire et audible du prix de la prestation. Des étiquettes lisibles doivent clairement annoncer le prix et l'unité de vente des marchandises ou une liste des articles et des prix doit être à disposition des clients.

8. Présence au stand

Les exposants s'engagent à exposer leur marchandise et à faire acte de présence sur leur stand pendant toute la durée de la manifestation. Les stands doivent présenter un aspect soigné et contribuer à l'esthétique générale du salon. Le Comité se réserve le droit d'intervenir pour toutes décorations ou présentations jugées trop sommaires ou excentriques.

9. Cartes d'acheteurs /bons d'entrées pour les clients

Des bons d'entrées pour les clients des exposants peuvent être obtenus jusqu'à concurrence de 20 par exposant (ainsi qu'aux éventuels co-exposants) à un prix préférentiel. Les exposants recevront un laissez-passer valable pour toute la durée du salon. Les bons d'entrée ainsi que les laissez-passer doivent être commandés par écrit à l'organisation des Salons du mieux-vivre.

10. Assurances

L'organisation Les Salons du mieux-vivre ne répond pas des dommages causés aux marchandises ou installations apportées par les exposants ou des tiers.

En outre, elle décline toute responsabilité pour la perte, la disparition ou le vol de marchandises, en tous cas et en tous temps. Pour les garanties d'assurances, les conditions des contrats conclus avec l'assurance sont applicables. Les tiers supportent tous les frais d'assurances.

- a) Responsabilité civile: Le FORUM FRIBOURG a contracté une assurance générale de responsabilité civile qui met tous les organisateurs et les exposants au bénéfice de la couverture pour les prétentions en dommages et intérêts formulés contre eux à la suite de dommages corporels ou matériels causés à des tiers, dans l'enceinte de FORUM FRIBOURG et engageant leur responsabilité, conformément aux dispositions légales. Si les organisateurs ou les exposants sont eux-mêmes au bénéfice d'une assurance responsabilité civile, la police souscrite par FORUM FRIBOURG n'est que subsidiaire. Tous les risques sont entièrement à la charge des exposants qui pourront se couvrir par des assurances individuelles.
- b) Assurances choses: Les exposants sont tenus de s'assurer contre l'incendie et les dommages naturels pour les installations et le matériel leur appartenant. L'assurance Transport et Exposition est facultative.

11. Dispositions finales

11.1 L'organisation Les Salons du mieux-vivre se réserve le droit de modifier en tout temps les dispositions du présent règlement.

11.2 Toutes les informations et les diverses directives qui parviennent aux exposants par l'Association Les Salons du mieux-vivre font automatiquement partie intégrante du présent règlement.

11.3 Si des circonstances politiques, économiques ou un cas de force majeure devaient empêcher la manifestation d'avoir lieu, en restreindre l'importance ou en modifier le caractère, les exposants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Au cas où l'exposition Les Salons du mieux-vivre ne pourrait s'ouvrir, les locations resteraient acquises ou dues à l'Association Les Salons du mieux-vivre jusqu'à concurrence d'un montant correspondant aux frais déjà engagés par elle.

11.4 Les parties déclarent accepter l'application du droit suisse et faire élection du for juridique à Fribourg.